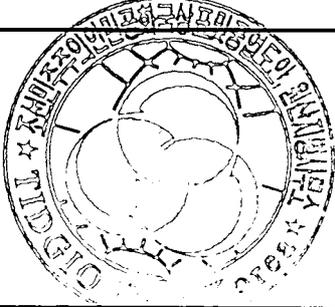


ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

I.	Office qui envoie la déclaration : Office des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques de la RPDC Commune d'Oesong, arrondissement Jung, Pyongyang République Populaire Démocratique de Corée
II.	Numéro de l'enregistrement international: 1026734
III.	Nom du titulaire (ou toute autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Calidris 28 AG (SA) 30, Esplanade de la Moselle L-6637 Luxembourg LU
IV.	<input type="checkbox"/> Protection pour tous les produits et/ou services <input checked="" type="checkbox"/> Protection pour une partie seulement des produits et/ou services tous les produits ou services de(s) la(es) classe(s) 03, 32 et 33.
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 
VI.	Date : Juché 100(2011). 1. 31